

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Services du Cabinet du Préfet
Bureau des Affaires réglementaires
et de sécurité
Affaire suivie par : Elisabeth ALDINGER
Tél 03-84-57-16-22
Télécopie : 03-84-57-15-36
Courriel : elisabeth.aldinger@territoire-de-belfort.gouv.fr

ARRETE n° 201199_0001

fixant la liste des formateurs habilités à dispenser la formation
et à délivrer l'attestation d'aptitude
aux propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU :

- la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,
- l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,
- l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,
- l'arrêté préfectoral n° 2010245-0012 du 2 septembre 2010 portant délégation de signature à Madame Marie-Claude LAMBERT, Directrice des Services du Cabinet du Préfet du territoire de Belfort,
- le changement d'adresse de Mademoiselle Adeline VAUTHIER
- l'arrêté préfectoral n° 2011081-0001 du 22 mars 2011

Sur proposition de Madame la Directrice des Services du Cabinet de la préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des formateurs habilités à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie dans le Territoire de Belfort est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Adresse professionnelle	Téléphone	Diplôme	Titre ou qualification du formateur	Lieu de délivrance des formations
Jean-Michel MICHAUX	85 Avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01-43-62-67-82	Docteur vétérinaire		
Christophe SPIESER	21 rue Pierre Jaminet - 90360 LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT	06-73-40-80-01		Certificat de capacité d'éducateur canin	21 rue Pierre Jaminet – 90360 LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT
Francis REYMOND	3, rue de Soultz 68540 BOLLWILLER	03-89-48-03-18		Moniteur d'éducation canine (2ème degré)	Domicile des propriétaires
Adeline VAUTHIER	3 rue du Moulin Claudey – 70200 MOFFANS ET VACHERESSE	06-79-97-18-53		Moniteur en éducation canine	Domicile des propriétaires
Serge QUARTESAN	26 Bis rue des Maquisards 90300 VETRIGNE	03-84-26-19-51	Certificat de capacité	Moniteur-entraîneur	Club canin 90 Avenue du général de Gaulle 90400 DANJOUTIN
Loïc LECOCQ	3 rue Traversière 90600 GRANDVILLARS	03-84-27-85-49	Certificat technique du 1er degré	Cynotechnicien de l'armée de terre	Domicile des propriétaires
Claude PAVIS	1 Avenue de la gare 10130 ERVY LE CHATEL	06-13-02-37-30	Certificat de capacité	Educateur canin	Domicile des propriétaires

ARTICLE 2 : Les habilitations sont valides pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2011081-0001 du 22 mars 2011.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice des Services du Cabinet et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Service de la Sécurité de l'Alimentation, des Produits et de la Protection Animale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ainsi qu'à l'ensemble des Maires du département du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2011

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des Services du Cabinet



Marie-Claude LAMBERT